

ÉDITO | UN ÉTÉ MEURTRIER

Alors que nous devons décrocher et recharger nos batteries, les médias nous ramenaient incessamment à la réalité brutale.

Depuis le début de nos vacances, les drames, les tueries de masse, la barbarie, la violence, l'intolérance, la haine se sont répétés presque quotidiennement.

Les principales attaques survenues seulement en juin et juillet :

- 49 personnes sont tuées dans un club gai d'Orlando (Floride)
- Assassinat d'un policier et de sa compagne près de Paris
- 47 personnes sont tuées dans un triple attentat suicide à l'aéroport international Atatürk d'Istanbul
- Une vingtaine d'otages sont tués dans un restaurant à Dacca, au Bangladesh
- En Irak, 361 personnes sont tuées dans des attentats suicides
- En Syrie, trois attentats font plus de 45 morts
- Aux États-Unis, des policiers blancs se font tuer à la suite de la mort de deux Afro-Américains
- À Nice, 84 personnes, dont plusieurs enfants, sont tuées et plus de 330 sont blessées
- En Allemagne, 5 personnes sont blessées dans un train régional
- Dans un centre commercial de Munich, en Allemagne, au moins 9 personnes sont tuées
- En Bavière, 15 personnes sont blessées à la suite d'un attentat suicide
- Au Japon, 19 personnes handicapées dans un centre d'hébergement sont tuées
- Un prêtre est égorgé au cours d'une prise d'otages dans une église à Saint-Étienne-du-Rouvray, en France.

À toutes ces violences s'ajoutent un coup d'État manqué en Turquie et ses conséquences : limogeage, purges, recul de la démocratie... les conventions aux États-Unis où les éclaboussures et la peur sont dans la majorité des discours des politiciens... sans oublier les Jeux olympiques, à coûts astronomiques alors que la majorité de la population vit dans la misère !

On se demande quand tout cela s'arrêtera. À qui ces attaques profitent-elles ? À qui s'en prendra-t-on la prochaine fois ? Qu'en est-il de la conscience éthique ? Sociale ?

Pire encore, sommes-nous en train de nous accoutumer à toutes ces horreurs, à banaliser toute cette violence, qu'elle se traduise par des gestes ou des paroles ? Pouvons-nous fermer les yeux sur toutes ces actions immondes et la pauvreté grandissante ? Sur toutes les discordes civiles et les insultes verbales entre des futurs chefs de nation ? Surtout pas !

Nous devons regarder la mort, la violence, la haine en face sans nous affaiblir et surtout, sans nous dresser les uns contre les autres, car c'est ce que souhaitent les belligérants qui commettent ces atrocités : la division. Le seul moyen de nous en sortir, c'est de respecter les valeurs des uns et des autres tout en nous tenant debout !

Le respect doit se traduire aussi dans nos milieux de travail.

Le gouvernement s'est montré très avare quant à nos demandes salariales. Lorsqu'on apprécie ses employés, on les rémunère en conséquence, en leur garantissant minimalement de maintenir leur niveau de vie et de ne pas les appauvrir tout en leur donnant des conditions de travail optimales.

Nous devons comprendre que nous ne valons pas beaucoup à leurs yeux !

À nous maintenant de leur faire comprendre que, par respect pour notre profession, nous ne travaillerons que le temps pour lequel nous sommes payés : **32 heures ! C'est notre vitesse de croisière !**

Au nom de mes collègues membres du conseil d'administration ainsi qu'au nom de toutes les employées du SEPI, je souhaite que cette nouvelle année de travail cimenter votre solidarité et votre résistance. Tous ensemble, nous sommes plus forts ! **Bonne année !**

■ Thérèse Prinos | thereseprinos@sepi.qc.ca

INFO | NOUVELLE RECRUE AU SEPI



La nouvelle « porte d'entrée » du SEPI, c'est elle ! Il nous fait plaisir de vous annoncer que, à la suite du départ de notre secrétaire aux affaires courantes et politiques, Émilie Thibon, qui avait pris le poste de Suzanne Marcil, nouvellement retraitée de janvier 2016, nous avons procédé à l'embauche de **Kim Blanchet**, ancienne élève de *Notre-Dame-de-Fatima* annexe et finissante 1994 de l'école secondaire *Jean-Grou*. Nous lui souhaitons ardemment de se plaire dans ses nouvelles fonctions.

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

INFO | COMMUNICATIONS

Les temps changent, le monde change, vous vous en êtes sûrement rendu compte... Qui ne s'adapte pas rapidement ressent très certainement une grande anxiété en regard de toutes ces métamorphoses qui nous happent inévitablement. Le SEPÍ, dans un souci constant de répondre aux besoins de ses membres, désire moderniser ses pratiques, cette année, et aller vers la tangente virtuelle actuelle.

Pour ce faire, le SEPÍ vous incitera à exploiter davantage les ressources et les outils électroniques qu'il met à votre disposition : site web, infolettre, page Facebook, courriels. Graduellement, les moyens de communications habituels céderont le pas à ceux qui prévalent dans notre société où tout est instantané, surtout l'information. Pour commencer, un premier tournant dans l'utilisation du papier. Plusieurs le réclamaient depuis longtemps : le **TOPO** demeure hebdomadaire, mais ne sera imprimé qu'une fois aux deux semaines. Vous pourrez le

lire sur notre site web ou le recevoir par l'infolettre les semaines où il ne sera pas imprimé. Profitez-en d'ailleurs, si ce n'est déjà fait, pour vous inscrire à l'infolettre. Avec ses 511 abonnés, la page Facebook sera également un incontournable véhicule qui vous rappellera de visiter le site web pour trouver l'information souhaitée.

Cette nouvelle façon de faire permettra de mieux utiliser les ressources, tant humaines que matérielles. Nous nous emploierons également à voir quelle pourrait être l'exploitation optimale de notre site web afin que vous puissiez y retrouver toute l'information voulue au jour le jour. Nous espérons que vous apprécierez ce changement graduel d'habitudes. Si vous avez d'autres idées ou suggestions, n'hésitez pas à nous les communiquer. Nous sommes à votre service!

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

EDA | ANNEXE XXIX

Paiement des sommes liées à l'entente sur l'Annexe XXIX (sommes dédiées à l'organisation des groupes d'élèves au secteur des adultes)

Nous vous avisons que vous avez reçu, sur la paie du 18 août 2016, les sommes dues pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016. Le code de paiement sur votre chèque est le 102512 pour la mesure 30367 compensation. Nous vous rappelons

que l'entente prévoit un versement au prorata du nombre de jours compris dans chacun des deux (2) semestres de l'année couverte par le calendrier et tient compte de votre pourcentage de tâche.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec Serafino Fabrizi au (514) 645-4536, poste 216 ou par courriel à l'adresse suivante : serafinofabrizi@sepi.qc.ca.

INFO | PAIEMENT DES DÉPASSEMENTS

Secteurs jeunes et formation professionnelle

La commission scolaire a procédé au **second versement** pour compenser le dépassement des maxima d'élèves par groupe, pour l'année 2015-2016, conformément à la clause 8-8.01 et à l'Annexe XVIII de l'Entente nationale. Ce paiement devrait apparaître sur votre **relevé de paie du 23 juin 2016**. Un **troisième versement** correspondant à 10% du montant total vous ayant été octroyé devait apparaître sur votre **relevé de paie du 7 juillet 2016**.

Si, pour l'année 2015-2016, vous n'avez reçu aucune compensation, malgré une situation de dépassement dans vos groupes, ou encore si vous n'avez pas reçu le montant auquel vous jugez avoir droit, nous vous invitons à nous contacter et ce, dans les plus brefs délais.

■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca
■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | ABSENCE LIÉE À LA RENTRÉE DE VOTRE ENFANT AU PRÉSCOLAIRE

Si vous avez été invité(e) ou convoqué(e) à accompagner votre enfant d'âge préscolaire lors de la rentrée et que vous avez dû vous absenter du travail, voici ce que vous devez faire :

Fournir à la commission scolaire une copie de la convocation ou de l'invitation reçue et demander à ce que l'absence soit traitée à titre

de congé spécial (force majeure), tel que prévu dans l'Entente locale.

Ainsi, vous éviterez que cette absence soit comptabilisée à titre de congé pour responsabilité parentale ayant pour conséquence de diminuer votre banque annuelle de congés de maladie.

■ Maya Gagnon | mayagagnon@sepi.qc.ca
■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

- ❖ Vous trouverez sur notre site web, au www.sepi.qc.ca, une copie électronique de la **convention** en version finale signée le 30 juin. De multiples vérifications ont été faites, bien entendu, avant la signature. D'autres ont aussi été faites après puisque l'informatique peut parfois nous jouer des tours. Il s'agit néanmoins de la même version que celle actuellement mise en ligne sur le site du CPNCF (Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones). En ce qui concerne les copies papier (en nombre limité), nous ne sommes pas en mesure, pour le moment, de vous indiquer à quel moment nous les recevrons.
- ❖ La question du **rappel de traitement (rétro)** était déjà posée par certains membres en juin et reviendra assurément en ce début d'année. Les informations relatives à ce paiement, [incluant celui du montant forfaitaire](#), se retrouvent à 14-14.00 et suivants. Les commissions scolaires ont jusqu'au plus tard le 30 septembre pour procéder à ce versement. Le service de la paie de la CSPF a été en mesure de nous indiquer sur quelle paie l'opération sera faite: il s'agit de celle du 15 septembre (la rétro et le forfaitaire). En ce qui nous concerne, les conseillères traiteront plus en détail du sujet de la rémunération dans un prochain **TODO**. Veuillez aussi noter que les échelles salariales sont modifiées et maintenant disponibles sur notre

site web. Ce document est également affiché sur votre babillard syndical.

- ❖ Vous trouverez sur notre site web le lien quant aux directives du gouvernement du Canada relativement au nouveau **crédit d'impôt** pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance.

Au moment de l'année où plusieurs d'entre vous dépensent, sans souvent trop regarder, afin de s'assurer que leurs élèves ne manquent de rien, il est peut-être pertinent de vous rappeler de conserver vos factures et de suivre la procédure nécessaire afin de bénéficier de ce «généreux» crédit d'impôt qui vous permettra de récupérer jusqu'à 150\$ par année si vous avez fait des dépenses personnelles pour votre travail qui ne sont pas remboursées par un employeur (15% d'un maximum de 1000\$/année).

Malgré l'opinion qu'on puisse avoir au sujet d'une telle mesure et de ses potentiels effets pernicieux, à partir du moment où elle existe, autant vous en informer. Faut-il vous rappeler que ce nouveau crédit d'impôt fédéral est loin de constituer une solution au désengagement de l'État en éducation ?

■ Lucie Lépine | lucielepine@sepi.qc.ca

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE FUSION

Bonjour,

Vous êtes cordialement invité à participer à une assemblée générale extraordinaire pour vous prononcer sur le projet de regroupement de la **Caisse Desjardins de l'Éducation** avec la **Caisse d'économie Desjardins Strathcona** et la **Caisse d'économie Laurentienne**.

Lors de cette assemblée, vous pourrez poser des questions et recevoir de l'information. De plus, vous serez appelé à voter sur le projet de regroupement.

Au plaisir de vous compter parmi nous.

Veuillez confirmer votre présence au 1 877 442-3382.



DATE:
14 septembre 2016, 17h

LIEU:
**Siège social de la Caisse
Desjardins de l'Éducation 9405,
rue Sherbrooke Est, bureau 2500
Montréal (Québec) H1L 6P3**

INFO | AVIS DE RECHERCHE



Représentant(e)s du SEPÎ au conseil fédératif de la FAE

Le conseil des personnes déléguées (CPD) du 13 septembre 2016 procédera à la nomination des représentant(e)s du SEPÎ au conseil fédératif (CF) de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE).

La délégation, composée de membres du conseil d'administration du SEPÎ et de membres (enseignant(e)s), représente l'ensemble des membres du SEPÎ lors des rencontres du CF. Celles-ci se tiennent sur une période de 2 à 3 jours sur une base mensuelle. Quatre (4) d'entre elles ont lieu, en alternance, chez nos collègues de l'Outaouais et de la Haute-Yamaska. Il y a de l'espace également pour les membres qui voudraient assister à une séance du CF à titre d'observateur.

La participation à cette instance de la FAE s'adresse à tous ceux et celles qui désirent s'impliquer syndicalement en approfondissant leurs connaissances des rouages et des dossiers de l'organisation afin de les mettre éventuellement au service des membres.

Pour plus de détails à ce sujet, contactez mesdames Lucie Lépine ou Thérèse Prinos par téléphone au (514) 645-4536 ou par courriel à l'une des adresses suivantes : lucie.lepine@sepi.qc.ca ou thereseprinos@sepi.qc.ca.

Nous recevrons les mises en candidature jusqu'au vendredi 9 septembre 2016 à 15h00.

AVIS D'ÉLECTION

Élection partielle : poste de présidence lors du conseil des personnes déléguées du 13 septembre 2016

À la suite de la réception de la démission de M. Luc Ferland, qui deviendra effective le 30 juin, le poste de présidence au conseil d'administration du SEPÎ deviendra vacant. Tel que stipulé aux Statuts et règlements du SEPÎ (article 9-06, en page 44), une telle vacance doit être comblée lors du prochain conseil des personnes déléguées. La personne élue occupera le poste jusqu'à la fin du mandat, soit le 24 juin 2017.

Afin d'être éligible à l'élection à ce poste, une personne membre du SEPÎ doit suivre la procédure prévue à l'article 9-02.2 des présents Statuts et règlements.

Le formulaire officiel de mise en candidature se retrouve sur le site web du SEPÎ à l'adresse suivante : www.sepi.qc.ca/04-publications/formulaires.html



L'élection se tiendra lors du conseil des personnes déléguées du 13 septembre 2016.

Carl Provost
Président du comité d'élection et de référendum

IMPORTANT

Comme cela vous a été annoncé dans l'article *Communications* du présent **TODO**, l'édition de la semaine prochaine ne sera publiée qu'en ligne, et ce, à compter du mardi matin, 6 septembre. Les avantages de lire le **TODO** en ligne sont nombreux, entre autres, il est en couleur, vous le recevez plus rapidement, il est accessible en tout temps et en tout lieu et vous avez accès aux liens sur le champ.

Abonnez-vous à l'infolettre si ce n'est pas déjà fait ou à notre page facebook qui publiera le lien pour accéder au **TODO**. Suggestion : mettez le site web du SEPÎ dans vos favoris. La prochaine édition papier sera livrée dans vos établissements le mardi 13 septembre 2016.

Le **TODO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le **TODO** est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île
745, 15^e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

Tél.: (514) 645-4536 | Téléc.: (514) 645-6951
Par courriel: topo@sepi.qc.ca